

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1702

présenté par

M. Fugit, M. Marion, M. Travert, Mme Vidal, M. Cormier-Bouligeon et Mme Ronceret

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.